



VOTRE ASSEMBLEE GENERALE 2018 AURA LIEU LE **SAMEDI 20 JANVIER 2018 à 9H15**
Salle Le DOME -- 221, avenue de THOUARS -- 33400 TALENCE

MATINEE

- Accueil, café et de **8h30 à 12h00** vente de lanières, bombes, pièges, appâts. (Comme à l'accoutumée et ceci dans le but de limiter votre attente, vous trouverez votre bon de commande au dos du bulletin d'adhésion afin que vous puissiez retirer celle-ci lors de l'Assemblée : chèque global de préférence)
- Le mot du Président Daniel GERGOUIL : rapport d'activité et perspectives
- Lecture puis approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2017
- Rapport financier du trésorier Sébastien VEROUIL
- Compte-rendu des vérificateurs aux comptes – Vote du quitus
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration : 4 postes sont à pourvoir
- Renouvellement des vérificateurs aux comptes : Mme JOINEAU et Mr GILARD
- Présentation du Règlement Intérieur (voir texte au verso) et vote
- La parole aux adhérents (pour plus de clarté dans les réponses, nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir vos questions à l'adresse mail suivante daniel.gergouil@wanadoo.fr 8 jours avant l'Assemblée Générale)
- Mr Dominique BEAUTE (Conseil Départemental) : loi NOTRe et GDSA : la quadrature du cercle.



VERS 12H30 REPAS FRATERNEL AVEC LA COLLABORATION DE BEATRICE CHEVRIER-TRAITEUR

APRES-MIDI

A partir de 14h30 plusieurs intervenants sur le site

- Cédric AZAIS (détenteur de la plus importante collection de plantes carnivores en Europe) : les Sarracénias.... sont de retour !.... photos chocs garanties
- Cécile RAULT (ingénieur agronome) et Régis BORDES (technicien espaces verts Ets MEDAN) Rétenteurs d'eau, stimulants et hormones racinaires... vont révolutionner la plantation des arbres mellifères....
- Débat interactif : où va le GDSA 33 ? (Daniel GERGOUIL)

Dès le matin, vente de PLANTES CARNIVORES par Cédric AZAIS et de MATERIEL APICOLE par Anaïs et Simon de NATURAPI LIBOURNE sur le site de votre Assemblée Générale

REGLEMENT INTERIEUR

PROJET APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2017
ET SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 21 des Statuts du GDSA33, le Conseil d'Administration du 11 octobre 2017 a adopté le Règlement Intérieur suivant :

ARTICLE 1 : afin d'aider au mieux les adhérents et permettre la mise en place d'un budget d'achat de médicaments et matériels, objet social défini à l'article 4 des statuts, tout adhérent qui, après une interruption, ré-adhèrera au GDSA33, devra acquitter un droit d'entrée, en sus de sa cotisation, égal au montant de la cotisation annuelle.

ARTICLE 2 : conformément à l'article 18 des statuts, le présent Règlement Intérieur devra être approuvé par l'Assemblée Générale

IMPORTANT

REVENTE et DON des TRAITEMENTS VETERINAIRES

Devant la recrudescence de revente ou de don des traitements (délivrés légalement sous ordonnance vétérinaire) par des personnes non habilitées, votre GDSA est dans l'obligation de vous rappeler l'article L.5442-1 du Code de la Santé Publique.

« Chapitre II Préparation extemporanée et vente au détail

Art. L. 5442-1. – La préparation extemporanée¹ ou la détention de médicaments vétérinaires pour les céder ou les délivrer, à titre gratuit ou onéreux, par toute personne autre qu'un pharmacien titulaire d'une officine, un vétérinaire ou un chef des services de pharmacie et toxicologie des écoles nationales vétérinaires, est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. »

¹ Préparation officinale, réalisée selon la formule inscrite à la [Pharmacopée](#) (décrivant les matières premières) ou au formulaire national (décrivant les formulations officinales terminées)

Le GDSA décline toute responsabilité en cas de contrôle par les autorités compétentes.

Nous vous rappelons également que l'ordonnance qui vous est délivrée doit être conservée pendant 5 ans.

Itinéraire Salle du DOME – 221, avenue de Thouars- 33400 Talence

Rocade sortie 17: direction Talence Thouars, restez à droite

Au rond-point: 2ème sortie (tout droit) sur quelques centaines de mètres

Après la station essence Esso (située à gauche), tournez à gauche

Continuez cette rue jusqu'au feu tricolore, à ce feu tournez à droite.

Après le terre-plein de quelques mètres, tournez à gauche et garez-vous sur le parking de droite (à gauche, c'est la piscine)

Le Dôme : c'est le bâtiment habillé de bois au fond du parking.

Si vous êtes égarés, vous pouvez contacter le 06 09 97 30 77 (Philippe LABORDE)

En attendant..... **BONNE ROUTE**

Le mot du Président

Une année apicole bien triste, un contexte économique particulièrement difficile et, au milieu de tout cela une petite lueur : votre GDSA maintient tous ses tarifs au niveau 2017, l'adhésion restant elle aussi inchangée, le but avoué étant d'offrir aux Apiculteurs Girondins un sanitaire accessible et de qualité. Avec un nombre d'adhérents en hausse constante nous sommes plus forts dans les négociations... Néanmoins le comportement de certains, les « zappeurs », ceux qui adhèrent, par légèreté ou par inconscience, un an sur deux complique la tâche des bénévoles et fragilise le GDSA. C'est pourquoi, lors de cette Assemblée Générale, nous allons vous demander de voter pour un Règlement Intérieur. Grâce à lui votre GDSA sera plus fort et plus apte à relever les défis à venir et ceux-ci sont nombreux :

- mettre en place une veille sanitaire au niveau départemental grâce à un maillage du territoire par des Techniciens Sanitaires Apicoles. Un stage de formation vient de se dérouler les 17 et 18 novembre 2017 sous l'égide du Docteur Vétérinaire Michel POTTIEZ, permettant la formation de 14 intervenants.

- passer avec succès devant la Commission de la Pharmacie (dossier préparatoire de près de 200 pages !) fin janvier 2018 afin d'obtenir le renouvellement de notre agrément et avoir l'autorisation de vous délivrer des médicaments pour les 5 ans à venir.

- nous mettre en conformité avec la législation sur les biocides, tous les perchistes qui répondent à l'éthique du GDSA auront droit à une formation de 2 jours (sous l'égide de Cécile RAULT ingénieur agronome) afin d'obtenir le certibiocide dans le premier semestre 2018.

- développer l'OSANA (président Yannick DUCOURT – GDSA24) qui regroupe déjà 8 départements afin d'en faire une plateforme d'échanges efficace interdépartementale mais aussi un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics.

Comme vous pouvez le constater la tâche est importante et, plus que jamais votre GDSA a besoin de bénévoles, pour renforcer l'équipe de perchistes, apporter une aide dans le travail administratif, dans la logistique de l'Assemblée comme des distributions de lanières.

Un grand merci à tous ceux qui aident comme à tous ceux qui vont nous rejoindre.

Daniel GERGOUIL

Le moment est venu de faire une petite pause et **partager ce repas fraternel à 25,00€**

M E N U

Punch et feuilletés chauds

Garbure

*Salade de gésiers aux petites asperges
accompagnée d'un médaillon de foie gras au sel*

Pintadeau rôti sauce abricot lavande

Légumes assortis

Salade

Sélection de fromages

Tarte aux pommes à la Normande

Café

Vins rouge et rosé

Sarl CHEVRIER-TRAITEUR à MARANSIN tél 05 57 69 03 14 / Email beatrice.sarl-chevrier@orange.fr

CALENDRIER DE DISTRIBUTION DE LANIERES GDSA33 ANNEE 2018

Pour cette campagne 2018, le **G**roupement de **D**éfense **S**anitaire des **A**beilles de la **G**ironde vous convie à venir retirer vos traitements anti-varroa, vos appâts, pièges et bombes anti-frelons les jours suivants :

- Samedi **20 janvier 2018** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale du GDSA :
Salle « LE DOME » - 221 avenue de Thouars - 33400 TALENCE
- Samedi **27 janvier 2018** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale du SAG :
Cinéma Le Rex - 33610 Cestas
- Samedi **10 février 2018** de 9h00 à 12h00 à NATURAPI LIBOURNE :
Z.I de la Ballastière – 7 rue de l'Industrie - 33500 Libourne
- Samedi **03 mars 2018** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale du SAGA :
Salle des Fêtes de Saint Laurent du Médoc
- samedi **02 juin 2018** de 8h30 à 12h00 à la salle Mozart – Place Mozart - 33400 TALENCE
- Samedi **08 septembre 2018** de 8h30 à 12h00 à la salle de la Lyre – Place Mozart – 33400 TALENCE
- Samedi **24 novembre 2018** de 8H30 à 12h00 à l'Assemblée Générale de l'Abeille Girondine :
Salle Pascal OBISPO (salle polyvalente) - 33240 Lalande de Fronsac

***RESPECTEZ CES DATES, LA DELIVRANCE DE MEDICAMENTS EN DEHORS DE CELLES-CI NE PEUT ETRE
QU'EXCEPTIONNELLE ET LIEE A UN CAS DE FORCE MAJEURE***

Notre PSE est consultable à tous moments sur notre site internet (gdsa33.com) et disponible en version papier lors des séances de distribution de lanières.

Votre carte d'adhérent au GDSA pour 2018 vous sera remise lors de la vente des lanières.

- Vous pourrez acheter deux traitements consécutifs
- Vous pourrez aussi retirer des lanières pour un ami qui ne peut se déplacer ce jour-là s'il est à jour de sa cotisation 2018
- vous pourrez aussi acheter des pièges japonais, des appâts et des bombes insecticides performants.

LE MOT DU VETERINAIRE CONSEIL

L'Assemblée Générale du GDSA est, comme tous les ans, l'occasion de faire le point sur la varroase et la vente de lanières.

Vous en êtes certainement tous conscients, mais la varroase sévit toujours et même plus que jamais dans notre département. Le point positif de cette situation est que la vente de médicaments anti-varroas continue d'augmenter (3689 unités de traitement pour 5 ruches en 2017 contre 3069 en 2014) démontrant l'implication de tous dans la lutte contre cette parasitose.

Grâce au dévouement sans faille de son président et aux négociations serrées qu'il mène avec les fournisseurs et le Conseil Départemental, le GDSA peut vous proposer des traitements anti-varroa (Apivar en traitement principal, Apistan pour l'alternance tous les 3-4 ans ainsi que Thymovar et Apibioxal pour les tenants de l'agriculture biologique) à des prix extrêmement avantageux, parmi les plus bas de France. Comme toujours, vous pouvez vous approvisionner en lanières lors des diverses distributions organisées tout au long de l'année, selon le calendrier joint à la convocation de la présente assemblée générale.

Je vous invite donc à poursuivre vos efforts de traitements et vous souhaite à tous une excellente année apicole.

Docteur Myriam Labécot-Chauvière



ADHESION ANNEE 2018 / FACTURE

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE LA GIRONDE

N° api. (DSV) : _____ Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Téléphone : _____ Portable : _____ Email : _____
 Nbre de ruches : _____ Type : Dadant Langstroth Voirnot Warré (barrer les mentions inutiles)
 Sur quelles communes se trouvent-elles ?.....

Profession (si retraité, merci de préciser dans quel domaine) :.....
(merci de contrôler l'exactitude de ces informations et d'y apporter un correctif s'il y a lieu)

J'ADHERE AU GDSA DE LA GIRONDE

J'envoie ma cotisation de **12,00€** et ce document daté et signé à
Daniel GERGOUIL – 14, rue Emile ZOLA – 33350 CASTILLON LA BATAILLE

ADHESION AU PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE

Dans le respect du Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de la Gironde (loi sur la pharmacie) pour tout achat dans le courant de l'année de médicaments agréés que vend votre Groupement (Apivar-Apistan-Thymovar, etc....)

vous devez adhérer explicitement à ce plan

Dans le cas contraire, même si vous êtes à jour de votre cotisation 2018, nous ne pourrions pas vous délivrer de médicaments pour le traitement de vos ruches.

Ma décision ?

- > **j'adhère** au Plan Sanitaire d'Elevage du GDSA33
rayez la mention inutile
- > **je n'adhère pas** au Plan Sanitaire d'Elevage du GDSA33

Fait à :..... le :.....

Signature (obligatoire) :

COTISATION 2018	: 12,00€
<i>(obligatoire)</i>	
REPAS	x 25,00€ :
<i>(facultatif)</i>	
Revue Santé de l'Abeille	
<i>(facultatif)</i>	20,00€ :
Votre commande.....	:
<i>(report du verso)</i>	
Don à votre GDSA.....	:
<i>(facultatif)</i>	
TOTAL TTC.....	:
<i>(chèque à l'ordre du GDSA33)</i>	

PS : faire une photocopie de ce document pour votre comptabilité si vous désirez une facture pour votre adhésion au GDSA .
 Si vous ne pouvez pas assister à l'AG vous pouvez renvoyer ce pouvoir à Daniel GERGOUIL, renseigné, daté et signé



POUVOIR

Je soussigné(e), donne, pour l'Assemblée Générale du GDSA33 du samedi 20 janvier 2018, pouvoir à.....ou à défaut à.....

Fait à..... le Signature...

RAPPEL :le nombre de pouvoirs est limité à 2 par personne. Les pouvoirs incomplets seront considérés comme nul

Bon de Commande pour le samedi 20 janvier 2018 *UNIQUEMENT*

Nom :

Prénom :

Désignation	Qté	Prix TTC L'unité	TOTAL TTC
Sachet Apivar (5 ruches) *	11,00€
Sachet Apistan (5 ruches) *	11,00€
Sachet Thymovar * (pour 5 Langstroth ou 3 Dadant)	11,00€
Sachet API BIOXAL 35 * (traitement pour 10 ruches)	22,00€
Kit 10 pièges japonais	26,00€
Appât (flacon 1 litre)	21,00€
Appât (dosette 1 piège)	0,50€
Bombe anti frelons	8,00€

Total général

.....
(ce total est à reporter au recto sur le Bulletin d'Adhésion afin de l'inclure dans le règlement global)

Afin de préparer à l'avance votre commande et limiter ainsi votre temps d'attente lors de l'Assemblée Générale, remplissez ce bon de commande reportez le total au recto et n'oubliez pas de joindre votre règlement (chèque global), le tout va nous revenir avec votre bulletin d'adhésion.

Pour ceux qui le désirent, si vous le précisez, votre chèque ne sera encaissé qu'après l'Assemblée Générale du 20 janvier 2018.

* ***Important*** : comme stipulé dans l'article L.5422-1 du Code de la Santé Publique (que vous retrouverez à la page 2 de cette convocation) nous vous rappelons qu'il vous est strictement interdit de revendre ou de céder à titre gratuit des médicaments vétérinaires. Le GDSA décline toute responsabilité en cas de contrôle par les autorités compétentes.